

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 29 mars 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1808887A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3 ;

Vu l'avis n° 84841 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 25 octobre 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Florent Ricchi est admis sur sa demande, pour compter du 29 mars 2018, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*La générale, commandante et déléguée
des réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT